



Extrait du L'École Émancipée

<http://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article1044>

Tous concernés

- Syndicats Nationaux - SNUipp-FSU - Livret Personnel de Compétences -



L'École Émancipée

Le ministère dit vouloir « expérimenter ». Pour le LPC mais aussi pour d'autres dispositifs comme les ECLAIR ou l'Ecole du socle, il a choisi ce procédé autant inhabituel qu'inquiétant. Pas de textes réglementaires qui s'imposent à tous, mais des recueils de « pistes » ou de « recommandations », que les IA et IEN s'approprient à un rythme très différent sur l'ensemble du territoire. Ici le LPC est exigé sous sa forme papier, là sous une forme numérique, là encore les enseignants n'ont aucune directive. Faut-il s'en inquiéter s'il n'est pas imposé brutalement comme l'ont été par exemple l'Aide Personnalisée, les évaluations nationales ou encore Base Elèves ? Pourquoi le MEN utilise-t-il ce procédé pour des dispositifs qu'il place pourtant au centre de sa communication publique ?

On peut vraisemblablement écarter l'hypothèse que la réflexion du ministère ne serait pas aboutie, ou encore qu'il hésiterait à s'engager dans ces réformes. En revanche, il s'en réclame, le gouvernement entend bien « laisser de plus en plus de libertés, d'autonomie », aux organes décisionnels locaux. Instaure peu à peu des organisations hors norme (dans les ECLAIR et les Ecoles du Socle, cela va jusqu'aux dérogations sur le plan pédagogique mais aussi des droits des personnels), au nom de la prise en compte des réalités locales, « doit permettre de développer les initiatives et la concurrence ». Une définition politiquement correcte de la déréglementation ! Et une stratégie bien plus confortable face aux personnels : sans obligation réglementaire, pas d'obligation de transparence ni de négociation, et pas de risque de mobilisation massive. Alors certes, ces expérimentations ne constituent pas l'actualité brûlante de toutes les écoles, mais elles sont bien un enjeu pour tous.